

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidence**

*Mme Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*Mme Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*Mme Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Ahuntsic-  
Cartierville*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension*

*Mme Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 13 juin 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE227231045**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie, de conduites d'eau (RESEP), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans la rue Frontenac, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 15 213 222,46 \$ (contrat: 11 180 628,76 \$ + contingences: 1 365 824,41 \$ + incidences: 2 666 769,29 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 445510 - 2 soumissionnaires.**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE227231045

*Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie, de conduites d'eau (RESEP), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans la rue Frontenac, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 15 213 222,46 \$ (contrat: 11 180 628,76 \$ + contingences: 1 365 824,41 \$ + incidences: 2 666 769,29 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 445510 - 2 soumissionnaires.*

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 2 juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Les personnes représentant le Service ont expliqué que la Direction des infrastructures du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) a mandaté la Direction de la mobilité a mandaté pour des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, d'éclairage, de feux de circulation, auxquels sont intégrés des travaux de reconstruction d'actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Là où requis, des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sont également intégrés. Ces travaux sont prévus sur la rue Frontenac, entre les rues Notre-Dame et Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie. Afin de montrer l'étendue de ces travaux, qui s'étendent sur une distance d'environ 1,6 kilomètre, le plan de localisation a été présenté.

Les invités ont ensuite abordé brièvement les étapes de l'appel d'offres publié le 4 avril pour une durée de trente-cinq (35). Parmi les quinze (15) preneurs du cahier des charges, seulement deux (2) ont déposé une soumission qui a été jugée conforme.

Durant la période d'appel d'offres, cinq (5) addenda ont été émis, dont l'un précisait l'ajout au contrat de travaux de remplacement de trente-sept (37) branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes (RESEP). Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart défavorable à la Ville de 9,50% par rapport à l'estimation de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Les invités ont d'ailleurs tenu à souligner que l'estimation des coûts a été préparée par des professionnels internes, et non par une firme externe, ce qui explique notamment un écart raisonnable entre l'estimation et les prix soumis. On dénote également un écart de 6,3% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

Les commissaires ont finalement demandé si l'estimation des coûts avait tenu compte des addenda, notamment celui spécifiant l'ajout de travaux au contrat. Ce à quoi la personne invitée a répondu à l'affirmative.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat de plus de 10 M\$ ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE227231045 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**